



Réunion du comité syndical du 8 avril 2024

Procès-verbal synthétique

Le comité syndical s'est réuni le 8 avril 2024 à 18 h00 dans les locaux de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (Salle C).

Titulaires présents : Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Valérie BIEGALSKI, Edith BLEUZET, Marcello DELLA FRANCA, Philippe KEMEL, Sophie RUSIN, Yves TERLAT, Philippe VANTORRE

Excusés : Latifa AIT ABDERRAFI, Frédéric ALLOI Alain BAVAY, Cécile BOURDON, Steeve BRIOIS, Tony FRANCONVILLE, François LEMAIRE, Emilie LE TORIELLEC, Agnès LEVANT, Charly MEHAIGNERY, Christian MUSIAL ; François PASQUALINO

Procuration : M. Charly MEHAIGNERY a donné pouvoir à M. Marcello DELLA FRANCA

Etaient également présents :

Pour le syndicat mixte : Patrice DELATTRE, Directeur – Vincent KRAJEWSKI, responsable juridique - Lucie MENDES, chargée de mission – Elsa PICAVET, stagiaire, Olivier VERGNAUD, Chargé de communication – Raphaël WARGNIES, responsable financier

Pour la Communauté d'Agglomération Hénin- Carvin : Hélène QUESTE

Pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Baptise MENARD, Marie-Pierre BURGUN

Pour la commune d'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE : Isabelle HACCART

En préambule, **le Président** souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominatif des membres du comité et constate que le quorum est atteint. La séance peut donc être ouverte.

Le procès-verbal du comité syndical du 21 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Gestion administrative et financière

1.1 Approbation du compte de gestion 2023

Le Président présente les principaux éléments du compte de gestion établi par le trésorier en précisant que ceux –ci concordent strictement avec le compte administratif.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

1.2 Approbation du compte administratif 2023

Les montants des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et d'investissement, et le résultat de clôture apparaissant au compte administratif de l'exercice 2023 (362 625,12 €), ainsi que les variations marquantes par rapport aux exercices précédents, sont présentés. Cette présentation ne fait pas l'objet de remarques de l'assemblée.

Conformément aux règles en vigueur, le Président quitte la séance et M. Yves TERLAT soumet au vote le compte administratif de l'exercice **qui est approuvé à l'unanimité.**

1.3 Affectation du résultat de l'exercice 2023

Au regard du compte administratif de l'exercice 2023, il apparaît que le besoin de financement est négatif et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation en section d'investissement.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

1.4 Vote du Budget Primitif de l'exercice 2024

Le Président indique que les prévisions budgétaires s'inscrivent dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires présenté lors de la séance du 21 février 2024 du comité syndical. Il précise aussi qu'elles intègrent le résultat de l'exercice précédent. Il explicite ensuite les différentes lignes de dépenses de 2024 et indique le montant attendu des participations des EPCI membres du syndicat mixte. En résumé, la section de fonctionnement s'équilibre à 313 455.76 € tandis que la section d'investissement s'équilibre à 306 969.36 €.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

1.5 Subvention annuelle à l'amicale du personnel

Le Président soumet au vote l'attribution d'une subvention de 700 € (dont 100 euros dédiés à l'achat des cadeaux de Noël des enfants) à l'amicale du personnel de la CAHC afin que le personnel à temps plein du syndicat mixte puisse être membre de cette amicale.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

2. Etat d'avancement de l'élaboration du nouveau SCoT

Le Président précise la liste des personnes publiques associées ayant participé à la réunion qui s'est tenue à la maison syndicale de Lens le 13 février 2024, ainsi que les principaux échanges.

M. Philippe VANTORRE signale qu'un décret va paraître concernant l'interdiction de la pose de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles.

Le Président évoque ensuite le cas du projet d'extension de Delta 3 à Dourges. Les 80 hectares d'extensions prévus ne sont actuellement pas inscrits dans la trajectoire foncière du SCoT en révision. En effet, selon lui, l'extension de cette plateforme peut entrer dans la liste des projets d'envergure régionale tels que définis par le SRADDET des Hauts-de-France. Il précise d'ailleurs que certaines terres appartiennent à la Région. Le Président du SCoT va interpeller le Président de la région sur ce sujet.

Mme Valérie BIEGALSKI lui suggère d'interpeller M. Daniel LECA, vice-président du conseil régional en charge du SRADDET.

Le Président fait également un retour sur les principaux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion des personnes publiques associées du 7 mars 2024 au 9/9 bis à Oignies. Il a été marqué par l'intervention de Territoires 62 qui a fait remarquer que les prescriptions du DOO ne permettront pas de réaliser des opérations viables. Il fait remarquer que le modèle pavillonnaire est très ancré sur notre territoire et qu'il est compliqué de le changer.

Pour **Mme Edith BLEUZET**, il est nécessaire de penser a minima à la qualité de vie des habitants lors de la conception des projets d'aménagement, chose qui n'a pas été faite au quartier de la Marlière à Courcelles- les-Lens par exemple. **Le Président** précise qu'il faut en effet faciliter le vivre ensemble dans les quartiers résidentiels.

Mme Edith BLEUZET considère que les projets doivent être réfléchis avec les élus, les techniciens et les habitants.

M. Olivier VERGNAUD précise que des combinaisons existent sans que les habitants aient le sentiment d'être les uns sur les autres et cite notamment l'exemple de Villeneuve-d'Ascq.

Pour **M. Patrice DELATTRE**, le projet de SCoT va dans ce sens. Il poursuit son propos en précisant que les services de l'Etat ont souhaité que le projet de SCoT mette l'accent sur les opérations en renouvellement urbain et que soient précisés les 40 hectares de renaturation envisagés.

3. Information relative à la mise en compatibilité du SRADDET

M. Patrice DELATTRE précise que le projet de modification du SRADDET des Hauts-de-France fixe au SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin un taux de réduction de -65% de la consommation d'ENAF sur la période 2021-2030. Il indique que la Région a soumis ce projet aux personnes publiques associées pour avis.

Mme Valérie BIEGALSKI informe que le foncier pour le Système Express Régional Métropolitain (SERM) sera à préciser sur la prochaine décennie (2031-2041).

Prochaines réunions : le Président précise le calendrier à venir concernant la révision et notamment les prochaines rencontres qui auront lieu sous la forme de réunions de secteurs afin que les Maires puissent échanger sur les principales dispositions du DOO :

- 8 avril 2024 à 8h30 à AVION, pour le secteur des pôles structurants
- 10 avril 2024 à 8h30 à ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, pour le pôle rural
- 16 avril à 18h00 à COURCELLES-LES-LENS, pour les pôles urbains

Il indique également que deux réunions publiques se tiendront les 23 et 25 avril à CARVIN et à LENS.

La prochaine réunion du comité syndical aura lieu le 15 mai à 18h00 est sera consacrée essentiellement à l'avis du syndicat mixte sur le projet de modification du SRADDET.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30

Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ

Secrétaire de séance

Marcello DELLA FRANCA

Président

